

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme CHARRET-GODARD

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme REVEL (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. ROZOY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. MARTIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche Comté (ESM) - Convention-cadre pluriannuelle d'objectifs

Madame Roy, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a donné son accord à la mise en place, en partenariat avec l'État, la Région Bourgogne, la Communauté d'agglomération Chalon Val de Bourgogne et l'Université de Bourgogne, d'un pôle régional d'enseignement supérieur de la musique, et a approuvé le projet de convention-cadre à passer entre les parties.

Cette convention-cadre a été complétée par une convention d'objectifs fixant les conditions spécifiques du partenariat entre la Ville et le Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM), adoptée par le Conseil Municipal le 28 septembre 2009.

Il vous est proposé une nouvelle convention cadre pluriannuelle d'objectifs annexée au présent rapport qui tient compte d'une révision du dispositif pour la période 2018/2020. Cette convention fait entrer Dijon Métropole parmi les partenaires publics. Elle prend en compte le nouveau nom de l'établissement, École supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, elle met à jour les missions et objectifs de l'établissement.

Des conventions d'application annuelles spécifiques devront être conclues ultérieurement afin de préciser les moyens matériels et pédagogiques affectés par la Ville au dispositif, en fonction du nombre de candidats admis et de leur spécialité et au vu du projet pédagogique proposée par l'ESM Bourgogne – Franche-Comté .

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention cadre pluriannuelle d'objectifs à passer entre la Ville et l'École Supérieure de Musique Bourgogne - Franche-Comté, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application, notamment les conventions d'applications pluriannuelles spécifiques.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ